

# AIDES A L'HABITAT,

## ET SI VOUS VOUS LANCIEZ DANS DES TRAVAUX ?

### Un bilan positif et des CREDITS ENCORE DISPONIBLES !

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental : un bilan positif depuis son lancement !

Dans le cadre de ce programme vous pouvez ouvrir droit à des aides en tant que Propriétaires Occupants ou Propriétaires Bailleurs sous certaines conditions.

Pour l'année 2016, cette opération a permis à 456 propriétaires de réhabiliter leur logement. Plus de 4 millions de subventions, notamment via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ont été distribuées et cela a généré près de 10 millions de travaux.

Depuis le début de l'année, de nombreux propriétaires continuent à profiter des subventions pour réhabiliter leur logement.

En effet il reste des crédits et le Bureau d'Etudes OC'TEHA est à votre disposition pour vous aider dans votre projet et vous aider à monter vos dossiers de demande de subventions, et cela gratuitement.

#### Les thématiques phares de ce programme :

- **REDUCTION DE VOS DEPENSES ENERGETIQUES**
- **ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT A VOTRE PERTE D'AUTONOMIE**
- **PERMETTRE UN LOGEMENT DECENT POUR TOUS**
- **VALORISER VOTRE PATRIMOINE LOCATIF**



Les travaux ne doivent pas commencer avant l'instruction du dossier de demande de subvention.

Ces aides ne sont pas cumulables avec les Certificats d'Economie d'Energie (exemples : dispositif d'isolation des combles à 1€, prime à la casse... etc).

Vous renseigner sur les aides à l'amélioration de l'habitat

Vous conseiller sur les différents types de travaux  
Un accompagnement personnalisé d'aide à la décision

Vous accompagner sur le montage des dossiers de demande de financement jusqu'au paiement des subventions

Il reste encore des crédits disponibles, alors n'hésitez pas, contactez :

Ou venez rencontrer un conseiller lors d'une de nos permanences :



Carrefour de l'Agriculture – 12026 RODEZ CEDEX 9

au **05.65.73.65.76**



- CORNUS	1 <sup>er</sup> mardi	Cté Cnes	10 h à 11 h
- CAMARES	1 <sup>er</sup> mardi	Cté Cnes	13 h 30 à 14 h 30
- BELMONT SUR RANCE	1 <sup>er</sup> mardi	Mairie	14 h 45 à 15 h 45
- DECAZEVILLE	1 <sup>er</sup> mercredi	Cté Cnes	10 h à 12 h
- SAINTROME DE TARN	2 <sup>ème</sup> mardi	Mairie	10 h à 11 h
- RIGNAC	2 <sup>ème</sup> mardi	Cté Cnes	11 h à 12 h
- BARAQUEVILLE	2 <sup>ème</sup> mercredi	Cté Cnes	9 h 00 à 10 h 00
- SAINT GENIEZ D'OLT	3 <sup>ème</sup> mardi	Centre Social	9 h 30 à 10 h 30
- FLAGNAC	3 <sup>ème</sup> mercredi	Mairie	10 h 30 à 11 h 30
- DECAZEVILLE	3 <sup>ème</sup> mercredi	Cté Cnes	13 h 30 à 15 h 30
- REQUISTA	2 <sup>ème</sup> jeudi	Cté Cnes	9 h 30 à 10 h 30
- ARVIEU	2 <sup>ème</sup> jeudi	Mairie	13 h 30 à 14 h 30
- SAINTE-GENEVIEVE	4 <sup>ème</sup> mercredi	Cté Cnes	15 h 30 à 16 h 30
- ENTRAYGUES	4 <sup>ème</sup> vendredi	Mairie	9 h 00 à 10 h 00